

## AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°24/032 Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Centre Roulier, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4717 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage et de décontamination de véhicules.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société RENTOKIL INITIAL, dont le siège social est situé 39, Boulevard Omano 93200 SAINT-DENIS, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 24/035 en date du 16 avril 2024 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 24-073 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 500 m² environ située au Centre Roulier, sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Durée de la convention : 1 an à compter du 6 mai 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 24-073 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.